

FCMF
FCFM

FEDERATION *of Canadian Music Festivals*

LA FÉDÉRATION *canadienne des festivals de musique*



Discovering, Developing and Promoting Canada's Young Musicians

Découvrir, développer et promouvoir les jeunes musiciens du Canada

Volet de qualification régional 2022

Le programme et les règlements officiels

Concours virtuel | 10 au 14 juin 2022

Date limite d'inscription : 31 mai 2022



Présenté par la Fédération canadienne des festivals de musique

NOUVEAU en 2022!

Nouvelles catégories de niveau intermédiaire au Festival de musique national de la FCFM

Le nouveau volet Artistes en développement du Festival de musique national de la FCFM destiné aux concurrents de niveau intermédiaire sera pleinement mis en œuvre en 2022 et offrira des catégories en chant, piano, cordes, guitare, bois, cuivres, percussions et théâtre musical. Ce concours est virtuel. Les juges du VRQ peuvent recommander **deux** concurrents par catégorie. Voir les descriptions des catégories pour tous les détails.

Nouvelles catégories de niveau débutant au Festival de musique national de la FCFM

Le nouveau volet Non compétitif à but éducatif du Festival de musique national de la FCFM destiné aux concurrents de niveau débutant sera pleinement mis en œuvre en 2022 et offrira des catégories en chant, piano, cordes, guitare, bois, cuivres, percussions, théâtre musical et ensemble de chambre. Il s'agit d'une opportunité virtuelle. Les participants recevront les commentaires du juge et un certificat portant un sceau indiquant le niveau de prestation atteint. Voir les descriptions des catégories pour tous les détails.

Les juges de **chaque festival régional** peuvent recommander **un** élève de niveau débutant par discipline **directement** au volet Non compétitif à but éducatif [NCBE] national virtuel de la FCFM. Il n'y a aucune exigence lors du VRQ pour le volet Non compétitif à but éducatif.

Nouvelles catégories en Composition au Festival de musique national de la FCFM

Le nouveau volet non compétitif en Composition du Festival de musique national de la FCFM sera pleinement mis en œuvre en 2022 avec des catégories pour compositeurs de niveau débutant, intermédiaire et avancé. Ce volet est virtuel. Les participants obtiennent des commentaires et un atelier avec le juge. Ils recevront un certificat portant un sceau indiquant le niveau de prestation atteint. Les juges du VRQ peuvent recommander **un** concurrent par catégorie. Voir les pages 20-21 pour tous les détails des catégories.

Brefs commentaires d'introduction

S'ils le désirent, les concurrents des catégories de niveau avancé peuvent faire quelques brefs commentaires d'introduction pour certaines ou toutes les pièces qu'ils ont choisi d'interpréter pour le concours. Le temps pour faire des commentaires est compris dans la durée totale de leur prestation. Les commentaires d'introduction ne seront pas évalués par les juges pour déterminer le rang au sein d'une catégorie. Voir la page 3 pour tous les détails.

Les concurrents ayant remporté un premier prix au Festival national de musique de la FCFM, à l'exception des lauréats de Grand prix, peuvent prendre part au Festival national de musique de la FCFM les années subséquentes.

Catégories de chant choral

Le Festival de musique national de la FCFM a révisé les catégories du concours enregistré pour chœurs, notamment avec l'ajout d'une catégorie pour chœurs de type Glee. Les juges du VRQ peuvent recommander **un** ensemble par catégorie. Voir les pages 16 et 17 pour plus de détails.

Catégories pour groupes et orchestres

Le Festival de musique national offre maintenant un concours enregistré avec des catégories pour groupes et orchestres scolaires et communautaires. Les juges du VRQ peuvent recommander **un** ensemble par catégorie. Voir les pages 18-19 pour tous les détails.

PROGRAMME 2022 DU VOLET RÉGIONAL DE QUALIFICATION DE LA FCFM

10 au 14 juin 2022 | Concours virtuel

Date limite d'inscription : 31 mai 2022

Le Volet régional de qualification est un concours virtuel ouvert aux élèves et ensembles issus de festivals régionaux affiliés à la FCFM/FCMF par le biais du Volet régional d'adhésion en vue d'obtenir une recommandation pour le Festival de musique national de la FCFM/FCMF.

Le Volet de qualification régional est régi par le Comité de direction de la Fédération canadienne des festivals de musique. Il est administré par le personnel et/ou des bénévoles de la FCFM.

Les concurrents du Festival de musique national de la FCFM/FCMF représentent le Volet régional de qualification et non leur province. La reconnaissance du festival régional sera conforme aux festivals régionaux des associations provinciales.

ADMISSIBILITÉ

Les festivals régionaux affiliés à la FCFM par le biais du Volet régional d'adhésion peuvent déterminer qui les représentera au sein du Volet régional de qualification [VRQ] de l'une de deux façons :

1. Un festival régional peut ajouter des catégories du VRQ à son programme. Les élèves ou ensembles qui désirent être admissibles au VRQ doivent s'inscrire dans ces catégories. Pour chacune des catégories, le juge régional détermine le ou les élèves ou ensemble(s) qui représenteront le festival régional dans chacune des catégories.
2. Pour chaque catégorie, le juge du festival régional peut choisir un/des élève(s) ou ensemble(s) du niveau ou de l'âge approprié à chaque catégorie, en s'assurant que chaque élève ou ensemble bénéficiant d'une recommandation se conforme aux exigences de répertoire de celle-ci.

Une prestation dont la qualité est jugée suffisamment élevée lors du festival régional est exigée pour l'obtention d'une recommandation en vue du VRQ.

Pour être considéré comme admissible à prendre part au Festival de musique national de la FCFM après sa participation au VRQ, le concurrent doit résider ou étudier au Canada.

Un festival régional peut envoyer **DEUX** concurrents pour chacune des catégories des volets Artistes en développement, Artistes émergents, Prestations enregistrées et Composition du VRQ. Remarque: Les juges des festivals régionaux peuvent recommander UN concurrent pour chacune des catégories du volet Non compétitif à but éducatif en vue du Festival de musique national de la FCFM/FCMF.

On encourage le juge des festivals régionaux à nommer un ou plusieurs concurrents-remplaçants, en remplissant les formulaires requis, pour prévoir des substituts advenant que les concurrents choisis les premiers soient dans l'impossibilité de prendre part au concours pour une quelconque raison.

Dans les disciplines comportant des exigences au niveau de l'âge, l'âge sera déterminé en considérant l'âge du concurrent au 31 décembre précédant le VRQ. Les festivals régionaux devront, sur demande, fournir une preuve de l'âge.

La participation est limitée aux musiciens non professionnels. *Est considérée comme non professionnelle toute personne dont le revenu principal ne provient pas d'interprétations dans la catégorie dans laquelle elle se présente au festival. Cette définition n'a pas pour effet d'exclure les personnes qui ont reçu, à l'occasion, une rémunération pour service rendu, même dans la catégorie de participation.

Les concurrents peuvent être recommandés en vue du VRQ par UN SEUL festival régional par discipline. Chaque concurrent doit accepter, ou refuser, la recommandation d'un festival régional dans un délai de 48 heures.

Les concurrents ont la possibilité de se produire dans une même catégorie en jouant de différents instruments et dans différents niveaux. Les concurrents peuvent jouer de deux instruments bénéficiant d'une recommandation dans le cadre d'une même inscription. Par exemple, le concurrent A pourrait bénéficier d'une recommandation à titre de concurrent junior à la clarinette et

de concurrent intermédiaire à la flûte, ou à titre de concurrent junior pour les deux instruments.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, à moins que l'inscription soit refusée par la FCFM. Une fois qu'une inscription aura été acceptée, il ne sera plus possible d'effectuer un changement au répertoire.

Remplaçants

Les juges peuvent recommander des remplaçants dans toutes les catégories si leurs prestations répondent aux normes établies. Si un concurrent inscrit ne peut participer, le remplaçant désigné pourra le remplacer. Le remplaçant et le bureau de la FCFM doivent être prévenus dès que possible.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables à moins qu'un remplaçant ait été nommé et inscrit. Les frais d'inscription de départ, déduits de 25\$ pour frais administratifs, seront alors remboursés au concurrent inscrit initialement. Le remplaçant devra payer la totalité des frais d'inscription avant de pouvoir participer.

Pour les ensembles de chambre, si un concurrent recommandé par le festival régional ne peut participer au VRQ, il est possible de le remplacer. Toutefois, un maximum d'un remplaçant est permis par ensemble de chambre.

RÉPERTOIRE

Le répertoire respectant les exigences minimales en vue du VRQ, tel que stipulé dans les directives du VRQ, doit être celui entendu par le juge du festival régional qui a fait la recommandation. Il peut s'agir d'une catégorie du VRQ ou du Festival de musique national désignée spécifiquement ou d'une combinaison de prestations dans plusieurs catégories du festival régional. Les concurrents peuvent ajouter des mouvements, de leurs œuvres composées de plusieurs mouvements, ou d'autres sélections si le temps maximum autorisé le permet.

Un concerto ou une pièce concertante est défini comme toute composition écrite pour un instrument soliste avec accompagnement orchestral.

Les sonatines, les sonates et les concertos peuvent provenir de toutes les périodes musicales si un niveau de difficulté leur a été attribué, comme le stipule le programme. Un mouvement d'une sonatine ou sonate répond aux critères des niveaux débutant et intermédiaire.

Une sélection est une composition ou un cycle de mélodies qui représente la totalité d'une œuvre, comme l'a indiqué son compositeur. Les concurrents peuvent choisir d'exécuter des œuvres partielles ou complètes si elles respectent les critères et durées indiqués dans le programme. Une seconde sélection ne peut être un autre mouvement ou un chant issu de la même œuvre.

Dans les disciplines où le répertoire comporte des niveaux de difficulté, les concurrents doivent indiquer sur leur formulaire d'inscription la référence qui leur a permis de déterminer le niveau de difficulté de leur répertoire. Les programmes acceptés à titre de références en vue du VRQ sont ceux du Conservatoire royal de musique [CRM], de Conservatory Canada [CC] ou de tout autre programme d'un conservatoire régional reconnu.

Afin d'encourager la présentation d'œuvres musicales récentes ou inconnues jusqu'ici et de demeurer objectifs, nous accepterons également les lettres confirmant l'évaluation de pièces du Conservatoire royal de musique ou d'un autre conservatoire régional reconnu.

S'ils le désirent, les concurrents peuvent faire quelques brefs commentaires d'introduction pour certaines ou toutes les pièces qu'ils ont choisi d'interpréter pour le concours. Le temps pour faire des commentaires est compris dans la durée totale de leur prestation.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS/PRESTATIONS – TOUTES LES CATÉGORIES DU VRQ SONT VIRTUELLES

Il n'est pas nécessaire de faire un enregistrement de qualité professionnelle pour le concours, mais une bonne qualité audio et vidéo est très importante. La qualité d'enregistrement de la plupart des téléphones cellulaires est adéquate.

1. L'enregistrement vidéo peut se faire à la maison, dans un studio ou dans tout autre endroit.

- Il faut voir clairement le visage ou le profil de l'élève qui interprète l'œuvre, ses mains (dans le cas d'un pianiste ou instrumentiste) et son instrument;
 - Enregistrement en une seule prise;
 - Il est strictement défendu d'éditer ou d'utiliser des extraits de différents enregistrements;
 - L'angle de la caméra doit demeurer le même tout au long de la prestation;
 - L'interprétation complète de l'ensemble des pièces doit se faire de manière consécutive, sans interrompre l'enregistrement par la caméra pour faire une pause. Gardez à l'esprit les limites de temps.
2. Le fichier vidéo doit être téléchargé vers une chaîne YouTube privée de manière « non répertoriée ». Ces vidéos ne peuvent être visionnées qu'en disposant du lien.
 3. Un fichier PDF de la partition de chaque pièce interprétée doit être nommé en respectant la convention suivante *Discipline_Niveau_FestivalRegional_NoCategorie_NomConcurrent_Piece_Compositeur* et être hébergé dans le nuage [DropBox, Google Drive, iCloud, etc.].
Exemple : Piano_Junior_Moncton_202_JaneSmith_PreludeNo6_JohannSebastianBach
 - Le PDF doit inclure la couverture ou page titre du livre et toutes les pages de la partition interprétée dans le cadre du concours.
 - La première mesure de chaque ligne doit être numérotée.
 - Si la pièce sélectionnée est un téléchargement numérique, le reçu d'achat numérique ou preuve d'appartenance au domaine public doit être inclus au fichier PDF.
 - Les droits d'auteur doivent être respectés.
 - Les concurrents des niveaux junior et intermédiaire doivent soumettre des partitions musicales originales.
 - Les concurrents de niveau avancé doivent fournir une partition originale comprenant à la fois le solo et l'accompagnement.
 4. Les prestations enregistrées inscrites doivent être transmises en ligne au plus tard le **1er mai, date limite**, et doivent inclure :
 - L'enregistrement de l'interprétation complète nommé tel que décrit au point 3 ci-dessus;
 - Une copie numérisée claire de chaque partition dont la première mesure de chaque ligne est numérotée et nommée tel que décrit au point 4 ci-dessus;
 - Une photo du visage du concurrent.

Les concurrents jouant avec des partitions [catégories Bois, Cuivres, Percussions et Ensembles de chambre] doivent jouer avec des partitions originales. Les concurrents qui omettent de se conformer à cette exigence seront automatiquement disqualifiés.

Pour les catégories de niveaux débutant et intermédiaire, il est permis de transposer une pièce, à moins d'indication contraire, si la tonalité de la prestation est indiquée sur la partition soumise. Pour les catégories de niveau avancé, la tonalité de la partition remise doit être celle dans laquelle la prestation est exécutée.

L'accompagnateur ou accompagnatrice doit avoir une partition originale sur scène. Les accompagnateurs peuvent utiliser des partitions numériques sur tablettes électroniques comme des iPads à condition qu'ils fournissent des preuves lors de l'inscription que les droits d'auteur ont été respectés.

Les exigences afférentes à la mémorisation sont énumérées dans les descriptions des catégories. Dans les catégories où la mémorisation est exigée, le concurrent qui ne joue pas de mémoire sera disqualifié.

Les limites de temps imposées dans chacune des catégories énumérées dans ce programme doivent être respectées. Le minutage se fera de la première à la dernière note et comprendra les pauses entre les pièces et les changements de costumes. Les concurrents dont les prestations dépasseront la limite de temps permise seront disqualifiés. Les prestations trop longues ne seront pas interrompues et les chronomètres officiels n'émettront aucun avertissement ou signal.

Les concurrents disqualifiés du concours pour une quelconque raison (notamment, mais sans s'y limiter, parce qu'ils ont offert une prestation aidée d'une partition, utilisé une partition photocopiée ou dépassé la limite de temps autorisée) :

1. Ne pourront recevoir de prix, même s'ils sont le seul concurrent dans une catégorie;
2. Ne pourront bénéficier d'un prix en argent;
3. Ne pourront évoluer vers le Festival de musique national de la FCFM de l'année en cours;
4. Bénéficieront néanmoins des commentaires des juges et recevront un certificat de participation.

FESTIVAL DE MUSIQUE NATIONAL DE LA FCFM

On encourage FORTEMENT les concurrents admissibles au Festival de musique national de la FCFM à lire le programme du Festival de musique national pour les orienter dans leur choix du répertoire présenté lors du festival régional et du VRQ. Des modifications importantes ont été apportées! <https://www.fcmf.org/syllabus/>

Sont admissibles au Festival de musique national de la FCFM les musiciens non professionnels :

- i. âgés de 30 ans ou moins au 31 décembre précédant le festival;
- ii. sont citoyens canadiens; ou
- iii. les personnes qui résident ou étudient au Canada et qui participent à des festivals régionaux et festivals d'associations provinciales de festivals affiliés.

Les règlements afférents à ces catégories sont détaillés dans le programme 2022 de la Fédération canadienne des festivals de musique. Il est disponible à l'adresse www.fcmf.org .

Les concurrents qui bénéficieront d'une recommandation du VRQ en vue du Festival de musique national de la FCFM disposeront d'un délai de 48 heures pour accepter ou refuser la recommandation.

Les concurrents qui évoluent vers le Festival de musique national à partir du VRQ doivent résider ou étudier au Canada.

CATÉGORIE 1 - SOLO DE VOIX

- Le répertoire de la discipline du Chant **ne peut pas** inclure de sélections issues du répertoire du Théâtre musical.
- Le type de voix doit être précisé sur le formulaire d'inscription.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- Les sélections* bénéficiant de la recommandation du juge du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- Mémorisation obligatoire.

Sous-catégorie	#VR101 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR102 – Volet Artistes en développement	#VR103 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois sélections* de niveau avancé, incluant les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional. • Deux langues et plus
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	<ul style="list-style-type: none"> • 2 sélections • 15 minutes maximum • Plus d'une langue est permise 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois sélections contrastantes* • 30 minutes maximum • Deux langues et plus • Une œuvre composée de plusieurs mouvements pi d'un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins cinq sélections • 45 minutes maximum • Trois langues et plus • Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de mélodies doit obligatoirement faire partie des cinq sélections. Au moins quatre mouvements de la sélection ou le cycle de mélodies en entier s'il compte moins de quatre mouvements. Si l'œuvre est exécutée lors du VRQ, il est possible d'y ajouter des mouvements. • Les sélections* recommandées lors de festivals régionaux doivent être celles interprétées. • Des sélections supplémentaires* peuvent être ajoutées au programme.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». *Pour ce qui est de l'exigence afférente à une œuvre composée de plusieurs mouvements ou à un chant tiré d'un cycle de mélodies, il est permis d'utiliser un groupe de chants du même compositeur ou d'un cycle de mélodies d'un compositeur.

CATÉGORIE VR1200 - SOLO DE PIANO

- Les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est obligatoire.

Sous-catégorie	#VR201 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR102 – Volet Artistes en développement	#VR103 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 2e à 5e années	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 6e à 8e années	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	60 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé* comprenant des styles et périodes variés et incluant un ou plusieurs mouvements d'une œuvre composée de plusieurs mouvements.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

CATÉGORIE VR300 – SOLO DE CORDES

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront
- Les guitaristes doivent s'inscrire à la catégorie 1400
- Les sélections* bénéficiant de la recommandation du juge du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est obligatoire, à l'exception des sonates sélectionnées.

Sous-catégorie	#VR301 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR302 – Volet Artistes en développement	#VR303 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 2e à 5e années	CRM/CC 8e à 10e années **Vincent d'Indy 6e à 8e années [violon] 4 ^e à 6 ^e années [violoncelle]	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé , incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	60 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé* comprenant des styles et périodes variés et incluant un ou plusieurs mouvements d'une œuvre composée de plusieurs mouvements.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

CATÉGORIE VR400 – SOLO DE GUITARE CLASSIQUE

- Les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est obligatoire.

Sous-catégorie	#VR401 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR402 – Volet Artistes en développement	#VR403 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Renseignements additionnels sur le répertoire	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé , incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	30 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU au moins trois sélections de niveau avancé si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

CATÉGORIE VR500 – SOLO DE BOIS

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront
- Les sélections* bénéficiant de la recommandation du juge du festival régional **doivent** être celles interprétées
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	#VR501 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR502 – Volet Artistes en développement	#VR503 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé , incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	60 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU au moins trois sélections de niveau avancé si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

CATÉGORIE VR600 – SOLO DE CUIVRES

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront
- Les sélections* bénéficiant de la recommandation du juge du festival régional **doivent** être celles interprétées
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	#VR601 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR602 – Volet Artistes en développement	#VR603 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé , incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	30 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU au moins trois sélections de niveau avancé si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

CATÉGORIE VR700 – SOLO DE PERCUSSIONS

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront
- Les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	#VR701 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR702 – Volet Artistes en développement	#VR703 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Renseignements additionnels sur le répertoire	<ul style="list-style-type: none"> • On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> • On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> • On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	Au moins deux sélections* de niveau avancé , incluant les sélections recommandées lors du festival régional.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins deux sélections de niveau avancé*
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum Deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum Au moins deux sélections contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire.	60 minutes maximum Au moins deux sélections de niveau avancé de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU au moins trois sélections de niveau avancé si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

* Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AU THÉÂTRE MUSICAL

L'accompagnement se limite à un piano. Le piano doit être respecté en tant qu'instrument et ne doit pas servir d'accessoire ou de table. Les concurrents peuvent placer une main sur le piano. Par conséquent, le pianiste est un accompagnateur et n'est pas un personnage.

- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.

Répertoire

- Les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- Les pièces sélectionnées doivent être chantées à partir d'une partition publiée tirée d'une **comédie musicale**, dans une des tonalités publiées.
- Les sélections INTERDITES, quel que soit le niveau, incluent :
 - Des sélections de types cabaret/revue musicale (par ex. : « *Taylor, the Latte Boy* », « *Alto's Lament* », « *The Girl in 14G* », « *Darryl is a Boy* », etc.);
 - Des sélections provenant d'opérettes (par ex. : Gilbert & Sullivan, Hebert, Romberg, Johann Strauss, Lehar, Offenbach, etc.);
 - Des sélections qui sont principalement du « patter »/dialogue parlé (par ex. : « *Over the Moon* » de *Rent*, « *Rock Island* » de *Music Man*, « *My Shot* » de *Hamilton*).
- Il est possible d'utiliser différentes techniques vocales appropriées au théâtre musical.
- Toutes les sélections doivent être appropriées à l'âge du concurrent.
- Il est important, lors du choix des pièces à interpréter, de prendre en considération le fait que le Festival s'adresse à la jeunesse, et les lieux et commanditaires qui l'appuient. **Les sélections ne doivent pas inclure de propos blasphématoires, vulgaires ou offensants.** Si une pièce en contient à l'origine, le concurrent doit modifier les paroles et indiquer ce changement sur la partition.
- Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ.

Brèves définitions

- Comédie musicale (*Musical*) — Groupe de pièces reliées entre elles par un récit et des personnages.
- Comédie musicale mise en scène (*Staged musical*) — Écrit dans le but d'être présenté sur scène, avec des décors, des costumes, etc.
- Comédie musicale cinématographique (*Non-staged musical*) — Écrite pour les films seulement.
- Revue — Groupe de pièces dans le style théâtre musical sans récit pour les relier, bien qu'elles puissent partager le même thème.
- Pièce de caractère — Une pièce de style théâtre musical ne faisant pas partie d'un spectacle.
- Opérette — Se situe entre l'opéra et la comédie musicale. Tout comme une comédie musicale, contient souvent du dialogue parlé en plus des chants, a tendance à être plus courte et moins complexe que des opéras traditionnels.
- Ballade — Mot employé pour décrire une musique dont le tempo est plus lent, souvent de nature plus sérieuse ou introspective, par ex. « *On My Own* » (de « *Les Misérables* »).
- « Up-Tempo » — Expression employée pour décrire une musique au tempo entraînant, souvent une comédie, par ex. « *One Hundred Easy Ways* » (de « *Wonderful Town* »).

Résultats

- Toutes les pièces sélectionnées doivent être chantées à partir d'une partition publiée tirée d'une comédie musicale mise en scène, dans la tonalité publiée.
- La copie originale peut être une partition de *Broadway*, être tirée d'une anthologie ou avoir été achetée en ligne. Une preuve d'achat doit être présentée pour tout achat effectué en ligne.

Costumes et accessoires

Concurrents de niveaux junior et intermédiaire :

- Une table, une chaise et un porte-manteau peuvent être utilisés et ne compteront pas à titre d'accessoires.
- Les techniciens de scène peuvent aider les concurrents pour le montage et le retrait des décors.
- Les costumes et les accessoires inanimés sont autorisés [un à trois accessoires par pièce]. Le concurrent doit fournir la liste de ses accessoires sur son formulaire d'inscription au concours.

Pour concurrents de niveau avancé :

- Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume (par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.) et avoir un accessoire à la main pour chacune des sélections.
- Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas quitter la scène pour changer entièrement de costume. L'enregistrement ne doit pas être mis sur pause.

Pour tous les concurrents :

- Des mouvements restreints sont permis. Pour des raisons de sécurité et de logistique, les performances/chorégraphies ne pourront se dérouler sur l'ensemble de la scène.
- Les pauses entre les sélections, pour les changements de costumes et l'installation/retrait des accessoires, font partie du temps total alloué au concurrent pour la présentation de sa prestation.

CATÉGORIE VR800 – SOLO DE THÉÂTRE MUSICAL

Sous-catégorie	#VR801 – Volet Non compétitif à but éducatif	#VR802 – Volet Artistes en développement	#VR803 – Volet Artistes émergents
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant comparable aux 4e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	15 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Exigences de répertoire pour le VRQ	Aucune soumission au VRQ n'est requise – envoyer directement du festival régional au Festival de musique national	<ul style="list-style-type: none">• Au moins deux sélections* au niveau exigé, incluant les sélections recommandées lors du festival régional.	<ul style="list-style-type: none">• Au moins trois sélections de niveau avancé, incluant les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional.
Renseignements additionnels sur le répertoire	<ul style="list-style-type: none">• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ.• Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique (par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach).	<ul style="list-style-type: none">• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ.• Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique (par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach).	<ul style="list-style-type: none">• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ.• Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique (par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach).
Renseignements additionnels sur la prestation	<ul style="list-style-type: none">• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume (par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.) et avoir un accessoire à la main pour chacune des sélections.• Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas	<ul style="list-style-type: none">• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume (par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.) et avoir un accessoire à la main pour chacune des sélections.• Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas	<ul style="list-style-type: none">• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume (par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.) et avoir un accessoire à la main pour chacune des sélections.• Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas

	quitter la scène pour changer entièrement de costume.	quitter la scène pour changer entièrement de costume.	quitter la scène pour changer entièrement de costume.
Frais d'inscription		125 \$	150 \$
Répertoire exigé au festival régional	Au moins deux sélections de niveau débutant*	Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*	Au moins trois sélections de niveau avancé. Les pièces recommandées doivent comprendre une ballade* et une pièce dont le rythme est rapide**.
Renseignements pour le Festival national	<ul style="list-style-type: none"> • 15 minutes maximum • Deux sélections contrastantes 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 minutes maximum • Au moins trois sélections de styles et périodes variés. 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 minutes maximum • Au moins cinq sélections de styles et périodes variés.

VOLET PRESTATIONS ENREGISTRÉES

Chœur - #VR9100 [9101 – 9112]

Ensembles de chambre - #VR9200 [9201-9203]

Groupes/fanfaires - #VR9300 [9301-9304]

Orchestre - #VR9400 [9401 -9404]

ÉTAPES

Le concours se fait en trois étapes progressives :

Festival régional

Les juges des festivals régionaux peuvent choisir, dans chacune des catégories pour chœurs et ensembles, les groupes dont le niveau est jugé approprié pour le Festival national. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de DEUX PIÈCES CONTRASTANTES, dont UNE SEULE peut comporter de brefs passages pour soliste ou groupe de solistes. La recommandation signée par le juge et une copie de l'enregistrement de la prestation, accompagnées des partitions musicales numériques, doivent être soumises à l'administrateur du VRQ.

Volet de qualification régional

Les groupes qui soumettent des enregistrements au VRQ doivent obligatoirement interpréter les mêmes pièces que celles qui ont fait l'objet d'une recommandation du juge du festival régional. Les juges du VRQ peuvent choisir, dans chacune des catégories, **un** groupe dont le niveau est jugé approprié pour le Festival national.

Le juge du VRQ peut envoyer deux groupes additionnels, sélectionnés parmi l'ensemble des catégories, avec au maximum une inscription de plus par catégorie.

Festival national

Les groupes qui soumettent des enregistrements au festival national doivent obligatoirement interpréter les mêmes pièces que celles qui ont fait l'objet d'une recommandation des juges du festival régional et du VRQ. Les enregistrements sont jugés et les concurrents en sont informés.

JUGES

La FCFM fait appel à un jury composé de musiciens reconnus nationalement et internationalement pour évaluer les performances des participants du Festival de musique national.

CONCEPT

Le Festival national est le point culminant de nombreux mois d'activités musicales portant notamment sur l'apprentissage, l'interprétation et les épreuves. Les interprétations musicales présentées doivent être de niveau élevé pour chacun des niveaux – régional, VRQ et national.

RÈGLEMENTS DES CATÉGORIES DE CHŒURS

Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les catégories : Seuls les chœurs canadiens amateurs qui ont participé aux festivals affiliés dans la ou les catégories appropriées sont admissibles.

1. Les chœurs ne peuvent participer qu'à une seule catégorie chœur 9102 à 9111 du Festival national. Ils peuvent aussi s'inscrire à la catégorie 9101 (groupes Glee/spectacle/théâtre musical).
2. Seules les pièces interprétées, évaluées et recommandées par un festival régional/provincial ou par le VRQ sont permises.
3. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de DEUX PIÈCES CONTRASTANTES, dont UNE SEULE peut comporter de brefs passages pour soliste ou groupe de solistes. Veuillez noter que le mot « pièce » dans les catégories pour chœurs fait référence à « une pièce de musique d'un compositeur et non à plusieurs courtes pièces provenant d'une collection, d'un cycle ou d'une œuvre plus grande ».
4. Pour les catégories 9102 à 9111, le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 10 % du nombre total de mesures de la pièce sélectionnée. Pour la catégorie 9101 [groupes Glee/spectacle/théâtre musical], le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 20% du nombre total de mesures de la pièce sélectionnée.
5. On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.
6. Ces catégories sont ouvertes aux chœurs de voix égales ou mixtes.
7. L'âge est déterminé au 31 décembre précédant le festival.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS DE CHŒURS

1. Seuls les enregistrements audio sont acceptés lors des inscriptions de chœurs.
2. La catégorie 9101 [chœur Glee] exige un enregistrement vidéo transmis via un lien vers une chaîne YouTube privée.
3. Les enregistrements doivent être interprétés par le même chœur, sous la direction du même chef de chœur, avec le même accompagnateur et le même accompagnement que lors de la **prestation originale au festival régional**. Aucune coupure ne doit être faite pendant l'enregistrement (« one take »).
4. Il est interdit de recourir à des techniques de compensation acoustique ou électronique, de filtrage, ou à toute autre technique d'amélioration durant l'enregistrement ou après celui-ci.
5. Les enregistrements et les partitions ne doivent en aucune façon révéler le nom du chœur, du directeur ou du festival d'où provient l'enregistrement.
6. Les règlements concernant les droits d'auteur doivent être respectés.
7. Les chœurs qui s'inscrivent au concours doivent fournir les liens vers les fichiers exigés ci-dessous au moment de leur inscription en ligne, et payer leurs **frais d'inscription de 100 \$** au plus tard le **31 mai**, date limite d'inscription :
 - L'enregistrement de chaque sélection;
 - Une copie numérisée claire de chaque partition [incluant une photo de sa couverture et de la preuve d'achat ou d'appartenance au domaine public];
 - Une courte biographie de l'ensemble ou du chœur, une photo de groupe, le formulaire de renonciation et les coordonnées du contact pour les médias.

GROUPES GLEE/SPECTACLE/THÉÂTRE MUSICAL

Catégorie VR9101

- Cette catégorie est ouverte aux chœurs scolaires et communautaires, et aux ensembles [minimum de 6 chanteurs]
- Toute combinaison d'âges et de types de voix
- Les deux sélections doivent comprendre une mise en scène et/ou une chorégraphie
- Durée maximale : 20 minutes
- Vidéo avec audio

ENSEMBLES

Catégorie VR9102 – Ensemble

- Un ensemble peut inclure de 6 à 12 chanteurs seulement
- Au moins une des pièces doit compter trois voix ou plus
- Cette catégorie est ouverte aux groupes scolaires et communautaires

CHŒURS SCOLAIRES

- Un minimum de 13 chanteurs est exigé
- Les membres d'un chœur scolaire doivent tous fréquenter la même école
- Une seule chanson populaire est permise
- Enregistrement audio seulement

Catégorie VR9103 – 12^e année et moins

- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie VR9104 – 10^e année et moins

- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie VR9105 – 8^e année et moins

- Au moins une sélection doit être chantée à deux voix ou plus

Catégorie VR9106 – 6^e année et moins

- Une sélection chantée à deux voix est vivement encouragée.

Catégorie VR9107 – 4^e année et moins

- À l'unisson seulement

CHŒURS COMMUNAUTAIRES

- Un minimum de 13 chanteurs est exigé
- Une seule chanson populaire est permise
- Enregistrement audio seulement

Catégorie VR9108 – 19 ans et plus

- La majorité des membres doit être âgée de 19 ans et plus
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie VR9109 – 19 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie VR9110 – 16 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie VR9111 – 12 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à deux voix ou plus

RÈGLEMENTS DES CATÉGORIES D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les catégories :

1. Seuls les groupes canadiens amateurs qui ont participé aux festivals affiliés dans la ou les catégories appropriées sont admissibles.
2. Les groupes ne peuvent participer au Festival national que dans une seule catégorie pour grands ensembles.
3. Seules les pièces interprétées, évaluées et recommandées par un festival régional/provincial ou par le VRQ sont permises.
4. Veuillez noter que le mot « sélection » dans les catégories pour grands ensembles fait référence à « une composition comportant un seul mouvement OU un ou plusieurs mouvements d'une œuvre comprenant plusieurs mouvements ». Un groupe de pièces d'un même compositeur ou tiré d'une collection existante d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.
5. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de DEUX PIÈCES CONTRASTANTES, dont UNE SEULE peut comporter de brefs passages pour soliste ou groupe de solistes. Plusieurs mouvements d'une même œuvre seront comptés comme une sélection.
6. Le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 10 % du nombre total de mesures de la pièce.
7. On encourage l'inclusion de compositions canadiennes ou indigènes.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

1. Seuls les enregistrements audio sont acceptés lors des inscriptions de grands ensembles.
2. Les enregistrements doivent être interprétés par le même groupe et chef d'orchestre que lors de la **prestation originale au festival régional**. Aucune coupure ne doit être faite pendant l'enregistrement (« *one take* »).
3. Il est interdit de recourir à des techniques de compensation acoustique ou électronique, de filtrage, ou à toute autre technique d'amélioration durant l'enregistrement ou après celui-ci.
4. Les enregistrements et les partitions ne doivent en aucune façon révéler le nom du groupe, du chef d'orchestre ou du festival d'où provient l'enregistrement.
5. Les règlements concernant les droits d'auteur doivent être respectés.
6. Les ensembles instrumentaux qui inscrivent des prestations enregistrées doivent fournir les liens vers les fichiers exigés ci-dessous au moment de leur inscription en ligne, et payer leurs **frais d'inscription de 100 \$** au plus tard le **31 mai**, date limite d'inscription :
 - L'enregistrement de chaque sélection;
 - Une copie numérisée claire de chaque partition [incluant une photo de sa couverture et de la preuve d'achat ou d'appartenance au domaine public];
 - Une courte biographie du groupe, une photo de groupe, le formulaire de renonciation et les coordonnées du contact pour les médias.

CATÉGORIE 9200 – ENSEMBLE DE CHAMBRE

- Une combinaison d'instruments orchestraux reconnus y compris la harpe, la guitare, la flûte à bec et les percussions, avec ou sans piano ou une voix; minimum de trois musiciens et maximum de six, chacun ayant sa propre partie.
- La majorité des membres d'un ensemble doivent étudier ou être résidents dans la province qu'ils représentent.
- Un seul substitut, approuvé par les officiers de la FCFM, est permis pour la catégorie des ensembles de chambre.
- Quand un piano est inclus, la partie jouée au piano doit être originale et non une réduction d'orchestre.
- Toute instrumentation et amplification du son est interdite à moins que cela ne soit indiqué dans la partition.

- Les ensembles de chambre ne peuvent réutiliser une pièce présentée précédemment dans le cadre du Festival de musique national si plus d'un des membres du groupe y participe à nouveau.

Catégorie VR9201 – Avancé

- 30 ans et moins
- Répertoire de concert de niveau avancé

Catégorie VR9202 – Intermédiaire

- 18 ans et moins
- Répertoire de concert de niveau intermédiaire

Catégorie VR9203 – Débutant

- 18 ans et moins
- Répertoire de concert de niveau débutant

GRUPE/FANFARE #VR9300

- Les membres d'un groupe scolaire doivent tous appartenir à la même école, des élèves de tous niveaux jusqu'à la 12e année.
- Les frais d'inscription de 100 \$ incluent les commentaires écrits du juge

Catégorie VR9301 – Harmonie/fanfare scolaire

Catégorie VR9302 – Orchestre de jazz scolaire

Catégorie VR9303 – Harmonie/fanfare communautaire

Catégorie VR9304 – Orchestre de jazz communautaire

ORCHESTRE #VR9400

- Les membres d'un groupe scolaire doivent tous appartenir à la même école, des élèves de tous niveaux jusqu'à la 12e année.
- Les frais d'inscription de 100 \$ incluent les commentaires écrits du juge.

Catégorie 9401 – Grand orchestre scolaire [incluant cordes, vent/cuivres et percussions]

Catégorie 9402 – Orchestre à cordes scolaire

Catégorie 9403 – Grand orchestre communautaire [incluant cordes, vent/cuivres et percussions]

Catégorie 9404 – Orchestre à cordes communautaire

VOLET COMPOSITION

Le Volet régional de qualification [VRQ] de la FCFM permet d'affronter d'autres concurrents dans les types de compositions suivantes :

Solo/Duo – pour un ou deux instrument[s] ou voix. L'accompagnement est permis. Veuillez préciser le ou les instruments sur votre partition.

Ensemble – toute combinaison de trois instruments et/ou voix avec partitions pour l'orchestration et les voix. Veuillez préciser les instruments/voix sur vos partitions.

RÈGLEMENTS POUR LES COMPOSITIONS DU VOLET RÉGIONAL DE QUALIFICATION / NIVEAU NATIONAL

1. Les catégories de composition sont non compétitives. Les frais d'inscriptions incluent un atelier avec le juge. Les concurrents recevront un certificat portant un sceau or, argent ou bronze indiquant le niveau atteint.
2. Les œuvres présentées ne doivent jamais avoir été publiées auparavant et leur compositeur ne doit pas être professionnel.
3. Il s'agit d'un concours enregistré. Chaque inscription devra être accompagnée d'une copie de la partition à imprimer [fichier PDF] et d'un enregistrement numérique [en direct ou midi] de la composition [MP3 ou MP4] soumise par voie électronique. Il n'est pas obligatoire que la prestation soit faite par le compositeur.
4. Chaque composition est réputée être l'œuvre originale de l'individu dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription joint au manuscrit. Enfreindre cette règle de quelque façon disqualifierait le participant.
5. Tous les droits qui se rattachent à l'œuvre originale demeurent la propriété du concurrent; toutefois, en s'inscrivant à ce concours, le concurrent accepte que sa composition soit publiée, enregistrée et mise à disposition par téléchargement pour utilisation publique sur le site de la FCFM, ou utilisée afin de promouvoir la FCFM après qu'elle ait au préalable consulté et obtenu l'accord du concurrent.
6. On encourage les concurrents à imprimer leur manuscrit par ordinateur. Les manuscrits écrits à la main doivent être écrits de façon propre et lisible, à l'encre noire, dans la taille d'écriture exigée, et vous devez inclure les détails concernant les nuances, l'édition et le tempo, et indiquer le numéro de mesure devant chaque ligne. Veuillez conserver la copie originale de l'œuvre que vous soumettez.
7. Toutes les participations doivent inclure une page titre, où est indiqué le nom de la sélection et l'instrument, et une brève section de notes à l'intention de l'interprète et appropriées à son âge. Veuillez consulter la page <https://fcfm.org/festival-resources/> pour un modèle de page titre et des échantillons.
8. Les frais d'inscription de 100 \$ incluent des commentaires écrits et un atelier avec le juge.

ÉTAPES

Le concours se fait en trois étapes progressives :

Festival régional

Les juges des festivals régionaux peuvent choisir, dans chacune des catégories de composition, une œuvre inscrite dont le niveau est jugé approprié pour le Festival national. L'œuvre inscrite doit être une composition originale. La recommandation signée par le juge et une copie de l'enregistrement de la prestation, accompagnées de la partition musicale numérique, doivent être soumises à l'administrateur du VRQ.

Volet de qualification régional

Les concurrents recommandés en vue du Volet de qualification régional doivent obligatoirement soumettre la même composition originale que celle ayant fait l'objet de la recommandation du juge du festival régional. Les juges du VRQ peuvent choisir, dans chaque catégorie, **une** composition dont le niveau est jugé approprié pour le Festival national.

Le juge des compositions du VRQ peut envoyer deux soumissions additionnelles, sélectionnées parmi l'ensemble des catégories, avec au maximum une inscription de plus par catégorie.

Festival national

L'œuvre inscrite au Festival de musique national doit obligatoirement être la même composition originale que celle ayant fait l'objet de la recommandation du juge du VRQ. Les compositions sont évaluées par un juge. Les participants obtiennent des commentaires et un atelier avec le juge. Ils recevront un certificat portant un sceau indiquant le niveau de prestation atteint.

JUGES

La FCFM fait appel à un jury composé de compositeurs reconnus nationalement et internationalement pour évaluer les œuvres des participants du Festival de musique national.

CONCEPT

Le Festival national est le point culminant de nombreux mois d'activités musicales portant notamment sur l'apprentissage, l'interprétation et les épreuves. Les interprétations musicales présentées doivent être de niveau élevé pour chacun des niveaux – régional, VRQ et national.

CATÉGORIE 9500 - COMPOSITION D'UN SOLO/DUO

- Composition pour un ou deux instrument(s) ou voix
- L'accompagnement est permis

Sous-catégorie	#VR9501 – Avancé	#VR9502 – Intermédiaire	#VR9503 – Débutant
Âge	30 ans et moins	18 ans et moins	14 ans et moins
Frais d'inscription	100 \$	100 \$	100 \$

CATÉGORIE 2200 - COMPOSITION POUR ENSEMBLE

- Composition pour toute combinaison de trois instruments et plus, et/ou voix, avec partitions pour l'orchestration et les voix

Sous-catégorie	#VR9504 – Avancé	#VR9505 – Intermédiaire	#VR9506 – Débutant
Âge	30 ans et moins	18 ans et moins	14 ans et moins
Frais d'inscription	100 \$	100 \$	100 \$